



22 NOV. 2002

Joël Chardine
Secrétaire - Questeur
de l'assemblée départementale

Evry, le 19 novembre 2002

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, le Conseil Général dans sa séance du 19 novembre 2002 a adopté le plan départemental d'élimination des déchets et assimilés.

Sur proposition de Monsieur le Président Michel BERSON, un amendement a été apporté au rapport concerné dont vous trouverez copie ci-jointe.

Par ailleurs, toujours sur proposition de Michel BERSON, la motion ci-après a été votée.

Ainsi notre assemblée a renouvelé, sans ambiguïté, notre opposition aux projets de la société GEODEVE.

Je reste bien évidemment à vos côtés pour nous opposer ensemble à ces projets.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Joël CHARDINE

P.J. 2

Monsieur Alain MAINDRON
Maire
91410 SAINT-ESCOBILLE

AMENDEMENT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

N° 2-30/1

AU RAPPORT N° 2002-02-0030

APPROBATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS DE L'ESSONNE ET MISE EN ŒUVRE DUDIT PLAN.

AJOUTER PAGE 100 DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS DE L'ESSONNE ET MISE EN ŒUVRE DUDIT PLAN :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE PORTERA UN AVIS NÉGATIF À TOUT PROJET DE
CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE CLASSE II NE RÉPONDANT PAS AUX DISPOSITIONS
DU PRÉSENT PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
DE L'ESSONNE."

MOTION DÉPOSÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE
PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET ASSIMILÉS

Le Conseil général, conformément à la motion votée à la séance publique du 21 octobre 2002 et aux dispositions du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Essonne adopté le 19 novembre 2002, s'oppose aux projets de la Société GEODEV de centre d'enfouissement technique à Saint-Escobille et à Allainville (78) à la limite des communes de Corbreuse et de Chatignonville.